



Règlement des Foulées d'Automne.

Article 1 : Organisation

Les Foulées d'automne sont des courses organisées par SEMUR ATHLETISME AVENTURE et l'Office Municipal des Sports de Semur-en-Auxois. Pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire :

Site dédié :

www.oms-semurenauxois.sitew.fr

Adresses mail :

oms.semur@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et parcours

Les Foulées d'automne se tiendront le **SAMEDI 11 OCTOBRE 2025** à Semur-en-Auxois.

Les courses 5 km et 10km partiront à 19h00.

Lien du parcours : <https://www.openrunner.com/route-details/21826551>

Le retrait des dossards se fera sur place le jour de la course, Salle Saint Exupéry à partir de 17h. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Article 3 : Conditions de participation

Catégories d'âge

La course 5km est accessible à partir de la catégorie U16=Minime (2011-2012), puis toutes catégories U18=Cadets (2009-2010), U20=Juniors (2007-2008), U23=Espoirs (2005-2006), Seniors et Masters=1991 et avant.

La course 10km est accessible à partir de la catégorie U18=Cadets (2009-2010) puis toutes catégories U20=Juniors (2007-2008), U23=Espoirs (2005-2006), Seniors et Masters=1991 et avant.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'être dans leur quatorzième année à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale signée.

Licences sportives et PPS

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux « Foulées d'Automne » n'est ouverte qu'aux coureurs qui ont :

Licence sportive FFA ou UFOLEP Athlétisme en cours de validité.

A défaut de licence, dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022, qui vise à faciliter et à promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive du plus grand nombre, tout participant majeur non licencié, souhaitant s'inscrire, devra satisfaire au **Parcours Prévention Santé**. Concrètement, cela signifie que pour son inscription, il devra se connecter, dans les trois mois précédents suivre ces étapes :

1. Se rendre sur pps.athle.fr
2. Remplir le questionnaire et suivre les étapes indiquées (qui peuvent inclure une consultation médicale si nécessaire.)
3. Récupérer son PPS au format PDF.
4. S'inscrire en indiquant ce numéro PPS.
 - Les non licenciés mineurs doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la fourniture d'un certificat médical, le cas échéant) pour s'inscrire à une course running conformément à la loi. (Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur - Légifrance ([le-gifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))).

Article 4 : Inscriptions

Modalités d'inscription

Inscriptions en ligne :

Sur le site : www.oms-semurenauxois.sitew.fr

Le règlement est également consultable sur le site.

Date limite de réception des inscriptions en ligne : JEUDI 9 OCTOBRE 2025 à 20 heures.

Droit d'inscription

Le tarif comprend l'inscription et un sachet ravitaillement.

- Tarifs des deux courses : 10 € jusqu'au JEUDI 9 OCTOBRE 20h. 13 € sur place de 17h à 18h30 dans la limite des places disponibles.

1 € par dossard sera reversé à la Ligue contre le Cancer.

Transfert d'inscription

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription à un tiers sont strictement interdits. Tout participant non inscrit est en infraction avec le présent règlement et pourra être reconnu responsable de tout dommage causés ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

Remboursement

L'inscription est ferme et définitive.

Article 5 : Ravitaillement en course

Il n'y aura aucun ravitaillement sur le parcours. Un sac de ravitaillement sera donné à l'arrivée avec une écocup permettant de boire.

Article 6 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale. Des signaleurs seront présents sur le parcours, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes (UNASS).

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à la victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours, tous les coureurs ayant abandonnés doivent le signaler au poste de contrôle à l'arrivée ou aux signaleurs le plus proche.

Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours, tous les concurrents ayant abandonnés doivent le signaler au poste de contrôle ou aux signaleurs le plus proche.

L'arrivée sera jugée, Esplanade de la Bague, avenue Hohn Grenzhausen. Fermeture du contrôle d'arrivée à 19h45. Au-delà de ce temps, la sécurité ne sera plus assurée et le coureur ne sera pas classé.

Article 7 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la FFA pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive d'athlétisme sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus d'avoir une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement des « Foulées d'automne » en cas de dommages ou de séquelles consécutifs à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Articles 8 : Chronométrage et classements

Le club SEMUR ATHLETISME AVENTURE assurera le chronométrage au moyen d'un logiciel. Tout participant porteur d'un dossard ne correspondant pas à son identité ou non porteur de dossard, sera non classé sur l'épreuve.

Article 9 : Récompenses

Récompenses individuelles

La remise des récompenses au scratch se déroulera Esplanade de la Bague ; seuls les concurrents présents pourront prétendre aux récompenses.

✓ Course 5km :

SCRATCH MASCULIN		SCRATCH FEMININ	
1 ^{er}	50 € une bière 75cl	1 ^{ère}	50 € une bière 75cl
2 ^{ème}	30 € une bière 75cl	2 ^{ème}	30 € une bière 75cl
3 ^{ème}	20 € une bière 75cl	3 ^{ème}	20 € une bière 75cl

U16 MINIMES MASCULIN		U16 MINIMES FEMININ	
1 ^{er}	Une coupe et un ticket repas*	1 ^{ère}	Une coupe et un ticket repas*
2 ^{ème}	Une coupe et un ticket repas*	2 ^{ème}	Une coupe et un ticket repas*
3 ^{ème}	Une coupe et un ticket repas*	3 ^{ème}	Une coupe et un ticket repas*

***Un ticket repas valable le jour de la course auprès de nos partenaires restaurateurs.**

Pas de podium par catégories.

✓ Course 10km :

SCRATCH MASCULIN		SCRATCH FEMININ	
1 ^{er}	50 € un ticket repas, une bière 75cl	1 ^{ère}	50 € un ticket repas, une bière 75cl
2 ^{ème}	30 € un ticket repas, une bière 75cl	2 ^{ème}	30 € un ticket repas, une bière 75cl

3 ^{ème}	20 € un ticket repas, une bière 75cl	3 ^{ème}	20 € un ticket repas, une bière 75cl
------------------	--------------------------------------	------------------	--------------------------------------

Podiums catégories non cumulables avec le scratch : Les premiers(ères) des catégories U18 Cadets, U20 Espoirs, Seniors, M0 M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8... recevront un ticket repas valable le jour de la course auprès de nos partenaires restaurateurs. Ils auront droit à une inscription gratuite pour les Foulées d'Automne 2026.

✓ **Challenge par équipe Daniel CHARLES :**

Le challenge Daniel CHARLES sera attribué au quatuor (2 filles + 2 garçons) d'un même club ou entreprise ayant réalisé les meilleurs classements sur les courses 5 et 10km. En cas d'égalité, le cumul temps fille+ garçon de la course 10 km les départagera.

Article 10 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de sa volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 11 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque athlète donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

L'équipe d'organisation